

COLTAINVILLE

Plan local d'urbanisme
PLAN DU BOURG ET SENAINVILLE

Plu approuvé le 19 novembre 2019

1^{re} modification simplifiée prescrite le 25 juin 20251^{re} modification simplifiée approuvée leLe maire,
Philippe Galiotto

Date : 23 octobre 2025

Phase : Notification

N° de pièce : 4.3

Échelle : 1/5 000

Mairie de Coltainville,
Adresse : 5 rue Romain-Fouré (28300)
Tel : 02 37 31 40 66
E-mail : mairie@coltainville.frVu pour être annexé à la
délégation du conseil
municipal du
XXX
adoptant la première
modification simplifiée du PLU
de la commune de
Coltainville.Le maire,
Philippe Galiotto4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chézars
02 37 91 08 08
contact@gilsonpaysage.com
contact@b-oya.fr

Ua	Zone de bâti ancien
Ub	Zone d'extension récente
Uj	Secteur de jardins
UI	Zone de loisirs et d'équipements collectifs
Ux	Zone d'activités économiques
1AUI	Secteur d'urbanisation future à dominante de loisirs et d'équipements collectifs
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur agricole de protection du paysage
N	Zone naturelle
	Emplacement réservé
	Espace Boisé Classé

LÉGENDE :

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :



Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :



Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2019

